

Reconnaissance mutuelle du diplôme d'expert-comptable entre la Suisse et le Royaume-Uni – L'accord vise à renforcer les marchés de l'audit des deux pays

La Suisse et le Royaume-Uni ont signé des déclarations d'intention contraignantes afin que, dans les deux pays, les réviseurs puissent travailler plus facilement et les marchés de l'audit soient renforcés. Les qualifications d'expert-comptable dipl. agréés en tant qu'expert-réviseur (Suisse) et des Chartered Accountants inscrits en tant que Statutory Auditor (Royaume-Uni) sont mutuellement reconnues dès à présent.

À la suite du Brexit, une telle reconnaissance faisait défaut et l'agrément n'était plus possible.

Afin de garantir une bonne connaissance du droit suisse, les titulaires d'un diplôme étranger doivent (encore) obligatoirement réussir la formation Swiss law for foreign accountants. EXPERTsuisse est responsable de l'organisation et de la mise en œuvre de la formation et de l'examen.

EXPERTsuisse a soutenu l'ASR dans le cadre de ce projet en lui fournissant de nombreuses informations et documents sur la formation et les examens d'expertise-comptable. L'admission des UK-Chartered Accountants en Suisse est très importante en raison du haut niveau de qualification dans le domaine des marchés financiers et de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le communiqué de presse de l'ASR du 12 décembre 2023.

Lien(s) et téléchargement(s)

- [Formation Swiss law for foreign accountants \(seulement en anglais\)](#)
- [Medienmitteilung vom 12. Dezember 2023 – Schweizer und britische Revisionsaufsichtsbehörden treffen Vereinbarungen über die gegenseitige Anerkennung der Qualifikationen von Revisionsexperten und Abschlussprüfern \(seulement en allemand\)](#)